

## **TAXE DE SÉJOUR 2020**

Nature et catégorie d'hébergement	TARIFS 2020
Palaces	3,30 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, Résidence de Tourisme 5 étoiles, Meublé de tourisme 5 étoiles	1,65€
Hôtel de tourisme 4 étoiles, Résidence de tourisme 4 étoiles, Meublé de tourisme 4 étoiles	1,65 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, Résidence de tourisme 3 étoiles, Meublé de tourisme 3 étoiles	1,10 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, Résidence de tourisme 2 étoiles, Meublé de tourisme 2 étoiles, Village vacances 4 et 5 étoiles	0,99€
Hôtel de tourisme 1 étoile, Résidence de tourisme 1 étoile, Meublé de tourisme 1 étoile,Village vacances 1, 2, et 3 étoiles, Chambres d'hôtes	0,83€
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalente, emplacement dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristique par tranche de 24h	0,66€
Terrain de camping et de caravanage classé 1 et 2 étoiles ou équivalent, ou tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalente, port de plaisance.	0,22€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air et des chambres d'hôtes	5,5%

## **EXONÉRATIONS OBLIGATOIRES**

- Les personnes de moins de 18 ans
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune du territoire
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Pour tout renseignement : COTE LANDES NATURE TOURISME Raphaëlle Miremont | administratif.clnt@orange.fr | 05 58 42 19 18